

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS durent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot

se paient d'avance. Annonces... 25 c la lig. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. MM. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication du numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'été.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Tonzac, Fumel, Monsempron-Libos, Paris, Bordeaux, Périgueux, Agen, and Cahors.

Cahors, le 3 Octobre 1872.

Le discours de M. Gambetta produit sur l'esprit public une influence salutaire. Il éclaire les consciences incertaines, et il dissipe les illusions de ces hommes bien intentionnés qui par faiblesse et par amour du statu quo, finissaient par se rallier à cette idée par trop naïve, et irréalisable qu'on a appelée la République conservatrice.

Nous espérons que le département du Lot fera son profit de ce discours. Quelques bons citoyens, parmi nous, paraissent disposés à céder au petit courant républicain de M. Thiers et de M. le général Chanzy. Nous leur disions que la véritable armée républicaine n'était pas là, et qu'elle se dressait audacieuse et menaçante derrière M. Gambetta et la Commune. Les orations dont M. Gambetta vient d'être l'objet, et le défi qu'il a jeté à la société, calmeront ces conversions d'un jour, qui ne nous ont jamais inspiré une bien grande crainte.

Elles seront également, nous le croyons, un enseignement pour ceux qui ont poursuivi, dans le Lot, certaines alliances compromettantes. Il n'y a qu'un terrain pour les honnêtes gens : c'est le terrain conservateur, assez large pour abriter toutes les nuances modérées; et ce terrain, en définitive, n'est autre que celui de la volonté nationale, à laquelle nous devons tous nous soumettre, et que nous devons d'autant plus chérir, que M. Gambetta et tout sa suite veulent plus ouvertement confisquer les droits du peuple au profit d'une minorité capable de rien et capable de tout, suivant une parole célèbre en 1848.

Nous donnons ci-dessous quelques nouvelles appréciations sur la démonstration de Grenoble.

Revue des Journaux

Presse

Selon M. Gambetta, l'Assemblée est dissoute et les gens de Versailles n'ont plus qu'à se sauver, honnêtement et confus. Ceux qui songent à fonder une République conservatrice ou constitutionnelle sont des niais ou des impuissants. Il n'y a qu'une République, celle de M. Gambetta et de ses amis. Il se garde, il est vrai, de nous tracer son programme et ses origines. Il est sans ménagement pour les anciens partis et les anciennes monarchies, qui n'ont rien fait pour la France, pour sa prospérité et pour sa gloire. Toute notre histoire contemporaine se résume pour lui dans la révolution du 4 septembre faite devant l'ennemi, dans les œuvres immortelles du gouvernement de la défense nationale, aboutissant au traité de Versailles et aux horreurs de la Commune.

M. Gambetta prêche la défiance de l'exclusion.

Il ne vent que des républicains de la veille ou des convertis humbles et repentants. Peu lui importe de gouverner avec la minorité, puisqu'il entend bien l'imposer à la majorité. Pour lui, la République est de droit divin ou révolutionnaire. Elle domine la volonté nationale et le suffrage universel n'a qu'à la consacrer.

Ordre.

Il est triste d'avoir toujours à s'occuper de M. Gambetta; il est plus triste encore de voir comment il est défendu et comment il est attaqué. M. Gambetta ne sort pas de son rôle en agitant le pays; là où il était déplacé, c'est quand il le gouvernait. M. Gambetta est un agitateur politique et non un homme d'Etat. Ce n'est pas un orateur de tribune, son éloquence est celle d'un clubiste bien doué, et elle ne brille de tout son éclat qu'en plein air, ce qui explique sa répugnance pour les réunions privées. Aussi, chaque fois qu'il a pris la parole à l'Assemblée, M. Gambetta a-t-il transformé la représentation nationale en réunion publique et fait dégénérer la discussion des lois en débats passionnés.

Que M. Gambetta prononce des discours dans les banquets, qu'il fasse de l'opposition au gouvernement en province, tandis qu'il l'appuie de ses votes à Versailles, cela n'a rien d'étrange: il suit sa nature, il obéit à son tempérament. L'ex-dictateur poussé à la révolution comme Blanqui conspirer; sa voie est tracée, il n'y marche plus, il y glisse.

Nous n'oserons donc pas notre temps à comparer les différentes éditions du discours de Grenoble, pour en faire ressortir ou les violences premières ou les adoucissements de la dernière heure. Il faut laisser au tribunal le bénéfice des circonstances atténuantes, et ne point placer l'Assemblée nationale dans la dure alternative d'avoir à citer M. Gambetta à sa barre ou de paraître subir des insultes sans poursuivre le coupable. D'ailleurs, on se perdrait dans un débat sans dignité en voulant relever quelques expressions injurieuses. Ce n'est pas un passage plutôt qu'un autre qui porte la haineuse empreinte de la discorde civile; c'est le discours tout entier qui est reprochable; car il n'est, d'un bout à l'autre, qu'une véritable sentence d'excommunication lancée par les radicaux contre tous ceux qui restent en dehors de l'église révolutionnaire.

Cet éclat ne nous étonne ni ne nous effraie. Nous l'avions prévu, prédit même. Les ouragans ont leurs lois; nous sommes au centre du cyclone: de quelque côté que nous nous dirigeons, nous retrouvons la tempête.

Mais quel doit être le désarroi des fonctionnaires et de l'opinion publique? Comment ce qui a été interdit à Chambéry peut-il être toléré à Grenoble? De deux choses l'une: ou le préfet de la Savoie a eu raison d'empêcher M. Gambetta de discourir au chef-lieu de son département, et M. Victor Lefranc a bien fait de le féliciter de sa conduite, — ou le préfet de l'Isère a eu tort de permettre à M. Gambetta de prononcer sa baraque, sous prétexte de réunion privée, et M. Victor Lefranc, qui a signé les circulaires d'interdiction, doit signer la révocation de ce fonctionnaire.

Qu'aurait pu dire de plus à Chambéry qu'à Grenoble le chef des radicaux? Et si demain il

lui prend fantaisie de continuer sa campagne des banquets, quel est le préfet assez osé, quel sera le ministre assez énergique pour faire respecter une loi qu'on a déclarée publiquement mauvaise, sans que l'autorité ait protesté d'aucune façon?

A Chambéry, l'ordre est maintenu; à Grenoble, on prêche l'anarchie et la révolution en présence du préfet; à Nantes, on pratique l'émeute sous la tolérance du maire. Que deviennent, au milieu de ces conflits, les principes d'ordre et les plus simples notions du droit commun?

Si les choses continuent ainsi, la France va se trouver divisée, au point de vue de la sécurité des citoyens, en régions plus ou moins habitables. Le régime inauguré à Paris durant la Commune s'étendra à tout le territoire de la République; nous aurons les provinces soumises au gambettisme; celles administrées au nom des républicains conservateurs, celles qui relèveront des républicains modérés, celles gouvernées par les démagogues purs; et la nationalité française sombrera dans ce chaos.

Les petits gouvernements de cette fédération sont tout prêts. Les commissions permanentes des conseillers généraux ont déjà fait leurs preuves dans plusieurs départements; à Lyon, la municipalité balance l'autorité du préfet; partout ailleurs, des comités sont organisés, et la dissolution de l'Assemblée nationale, mise à l'ordre du jour de tous les partis, frappe presque de nullité tous les actes du seul pouvoir souverain qui puisse dominer cette situation.

Que font les conservateurs au milieu de cette anarchie morale qui précède toujours les grandes crises? S'apprêtent-ils à faire tête à l'orage? Non, ils cherchent un abri; ils s'endorment et ne font rien.

Un décret inséré au Journal officiel convoque pour dimanche, 20 octobre, les électeurs des départements d'Alger, du Calvados, de la Gironde, d'Indre-et-Loire, du Morbihan, de l'Oise et des Voges, à l'effet de pourvoir aux vacances existant dans l'Assemblée nationale, par suite des décès survenus et des démissions données depuis le 15 mai dernier.

Ce scrutin, ouvert quelques jours seulement avant la réunion de la Chambre, peut avoir sur les résolutions de la majorité et du gouvernement une grande importance. La lutte est engagée entre les républicains conservateurs et les révolutionnaires.

Les partis en présence chercheront donc à peser d'abord sur les électeurs et à exploiter ensuite les résultats du scrutin. Ils sont déjà à l'œuvre. Ce qu'on attend des candidats, ce n'est pas une aptitude particulière pour les affaires publiques, ni une expérience reconnue; on leur demande avant tout d'avoir une signification politique bien tranchée.

Ce n'est pas un mandataire que l'on nommera, c'est un porte-drapeau que l'on enverra planter son étendard sur les bancs de l'Assemblée.

Liberté.

Le Bulletin conservateur républicain, publié la nouvelle de la démission de

M. Bonvalet, conseiller municipal. Une lettre de ce dernier a paru énigmatique et insuffisante au public. Il n'est pas sans intérêt de mettre sous les yeux de nos lecteurs les réflexions que cette lettre suggère au Bulletin conservateur républicain:

« M. Bonvalet a adressé à un grand nombre de journaux une lettre dans laquelle les faits qui le concernent et que nous avons rapportés dans le premier numéro du Bulletin, sont contredits en termes ambigus. Nous n'avons rien à modifier au simple récit que nous avons fait, ni rien à en retrancher, à notre grand regret. Nous nous dispensons aussi volontairement d'y ajouter nos appréciations, et nous attendrons que la lumière se fasse, convaincus que le conseil municipal tiendra à honneur de ne pas étouffer la vérité et de juger ce déplorable incident avec la plus parfaite impartialité. »

En présence d'affirmations aussi nettes, formulées sous la responsabilité d'hommes que tout le monde connaît, nous pensons, nous aussi, qu'il faut que la lumière se fasse, et sans retard.

INFORMATIONS

Nous lisons dans le Courrier de France: Le maréchal Bazaine est de nouveau souffrant.

Il ne se passe pas de semaine, nous dit-on, sans qu'il écrive au ministre de la guerre pour le supplier de hâter le dénouement de son procès.

Nous apprenons de source certaine, dit la Patrie, qu'en dépit des assurances contraires données chaque jour par les feuilles radicales, les insultes à l'armée ont pris une recrudescence déplorable, particulièrement aux environs de Paris.

De son côté, l'autorité redouble de vigilance, et l'on évalue à 50 par jour, le nombre des arrestations provoquées par la lâche audace des bas agents de la démagogie.

Nous lisons dans la Gazette de Nîmes:

« Deux officiers du 99<sup>e</sup> de ligne ont été insultés ce matin, vers dix heures, devant le café Peloux, par trois ouvriers étrangers à la ville.

« Deux des insulteurs ont été arrêtés, mais ils ont fait rébellion envers les agents de la force publique. Ceux-ci sont néanmoins parvenus à les conduire au poste de police de la mairie. »

Celui qui fut le P. Hyacinthe est en instance aujourd'hui pour faire valider son mariage civil en France.

Comme la loi est formelle et égale pour tous, une réponse officielle vient d'être transmise à M. Loyson, dans laquelle on l'informe que toute union qui n'a pas été précédée, en France, des publications légales à la mairie du pays d'origine de l'époux, est nulle et de nul effet, au point de vue civil.



Plusieurs journaux, au nombre desquels figure le *Times*, annoncent qu'à la suite de l'entrevue de Berlin, l'empereur d'Allemagne aurait résolu de diminuer l'effectif de son armée et celui du corps d'occupation en France.

Le fait, dit la *Patrie*, manque absolument d'exactitude. Les nouvelles de Berlin annoncent, au contraire, que rien n'est changé pour l'année 1873, et que le contingent qui est appelé sous les drapeaux pour le 4 novembre prochain ne subira aucune diminution.

L'état-major général allemand demande que l'armée soit maintenue sur le même pied jusqu'à ce que les fortifications de Metz et de Strasbourg soient terminées, et il a adressé tout récemment à l'empereur un rapport dans lequel il demande en outre qu'une partie notable des 500 millions que la France a payés le 7 de ce mois, soit employée pour l'établissement du nouveau matériel d'artillerie de campagne qui vient d'être adopté.

L'Agence Havas publie la dépêche suivante :

Marseille, le 30 septembre.

On mande de Rome, le 29 septembre, soir.

« Le Pape a mis hier, pour la première fois, les pieds hors du Vatican. Il n'est pas sorti de la ville, mais il a franchi la porte du Vatican dite della Zecca, puis, longeant les murs, il a pénétré dans le jardin par la porte voisine. Chemin faisant, le Saint-Père a rencontré les cardinaux Lucca et de Boninseose, qu'il a embrassés.

» Les ouvriers della Zecca sont accourus aux fenêtres, demandant à grands cris la bénédiction pontificale. »

Naturellement, la plupart des journaux font à ce sujet toutes sortes de commentaires, et il se donnent beaucoup de peine pour prouver que le Pape est sorti du Vatican, et que la chose est d'autant plus importante qu'elle arrive pour la première fois. Quand ils auront pris connaissance des lieux dont ils parlent, les susdits journaux sauront que pour faire le trajet indiqué, le Pape n'a pas eu besoin de dépasser la porte extérieure du palais que gardent les Suisses du Vatican. Par conséquent, tous les commentaires qu'on pourrait faire là dessus n'auront qu'un tort : c'est de manquer de base, le Pape n'étant nullement sorti du Vatican.

Les violences de langage du citoyen Gambetta à Grenoble et les violences de fait des citoyens démagogues à Nantes, préoccupent, plus qu'on ne pense, le gouvernement.

Le citoyen Leloup, maire de Nantes, accouru par ordre à Paris, a, dit-on, été vertement sermoné par M. Thiers, au sujet de sa coupable inertie, en présence des abominables scènes dont Nantes vient d'être le théâtre.

Une lettre de Mgr Fournier, évêque de Nantes, adressée en triple exemplaire à M. Jules Simon, ministre des cultes, à M. Dufaure, garde des sceaux, et à M. le président de la République, demande, dit-on, justice en termes indignés.

M. Thiers se serait montré très-ému de cette plainte, à laquelle M. Jules Simon aurait été chargé de répondre, en assurant Mgr Fournier que la protection des lois ne ferait pas défaut au clergé de Nantes.

Quant au discours de Grenoble, on attendrait le retour du citoyen Gambetta, pour tirer la chose au clair.

M. Emerand de la Rochette, rédacteur en chef de l'*Espérance du peuple*, de Nantes, a adressé au maire de la ville l'énergique protestation que voici :

A Monsieur Leloup, maire de Nantes.

Monsieur le maire,

Je viens, au nom de l'ordre profondément troublé, au nom de tous les honnêtes gens de notre grande et pacifique cité, protester hautement et publiquement contre votre abstention inqualifiable, votre inertie peut-être calculée, dans la triste soirée d'hier, 26 septembre.

Quelles que soient vos opinions politiques et religieuses, vous avez l'impérieux devoir, comme maire, de faire respecter vos administrés lorsqu'ils rentrent paisiblement au sein de leur famille.

L'avez-vous fait hier soir? Et cependant la ville de Nantes paye chèrement une police qui est entre vos mains, à vos ordres.

Vous saviez aussi bien que moi — car ce n'était un secret pour personne — qu'une démonstration scandaleuse devait accueillir les pèlerins de Lourdes.

Quelle mesure de précaution aviez-vous prise pour empêcher cette démonstration?

Où étiez-vous pendant qu'une centaine de démagogues de la pire espèce insultaient bousculaient, lapidaient, dévalisaient des prêtres, des religieuses, des femmes, des jeunes filles, des enfants et vociféraient contre les pèlerins inoffensifs des cris de mort!

Et ces indignes lâchetés, ces scènes d'un cynisme qui rappellent les plus tristes jours de 93, n'ont pas duré un instant, mais quelques heures.

Et pas un agent de police, pas un piquet de gendarmerie, pas une compagnie d'infanterie ou de cavalerie n'est venu au secours d'innocentes victimes et imposer silence à quelques centaines de braillards et de cannibales.

Vous êtes donc responsable, oui, responsable, monsieur le maire, de toutes les indignités qui se sont commises hier soir au nom de la République et au chant de la *Marseillaise*. Aussi votre absence et celle de la force armée ont-elles été saluées des différents groupes de la démagogie par les cris de : Vive Leloup! Ah! ils avaient raison de vous acclamer, vous qui les laissiez tranquillement accomplir leur odieux projet et jeter le trouble et la terreur dans une cité de plus de cent mille âmes!

Vous êtes bien aujourd'hui réellement le maire de cette classe de républicains émeutiers que vous avez protégés hier soir de la manière la plus condamnable.

Je ne sais, monsieur le maire, comment le gouvernement de la République conservatrice va juger votre conduite, s'il se respectera assez pour vous destituer comme vous le méritez, ou s'il jettera un voile de complaisance sur votre coupable attitude. Mais ce que je sais bien, c'est qu'aujourd'hui tous les honnêtes gens, à quelque opinion qu'ils appartiennent, n'ont qu'un cri de réprobation contre un magistrat qui n'a pas voulu ou pas osé faire respecter l'ordre et protéger ses administrés.

Recevez, monsieur le maire, toutes mes condoléances pour votre conduite; et croyez que je ne l'oublierai de ma vie.

Votre serviteur,

Emerand de La Rochette.

M. Paul de Cassagnac consacre aux attentats de Nantes un article où se fait jour la belle indignation qu'inspirent au rédacteur du *Pays*, les outrages de la canaille nantaise.

Nous citons la fin de son vigoureux article :

Que la République y prenne garde! nous pouvons supporter, à la rigueur, qu'elle bâillonne notre voix par l'état de siège, et qu'elle supprime la liberté de la plume et la liberté de la parole; mais il est une liberté que nous ne laisserons jamais entamer, c'est la liberté de la prière.

Ne dirait-on pas qu'il va falloir bientôt nous cacher pour aller à la messe, et enfouir dans les bruyères et les landes nos cérémonies religieuses désormais menacées?

Et dans ce pays de France, où les croyants s'assemblaient pour aller combattre les infidèles jusqu'aux extrémités de l'Orient, dans le pays des croisés, on serait sous la domination des mécréants de Nantes ou de Nîmes, des sarrasins de Belleville?

Allons donc! Et quelque étrangeté qu'il y ait à se battre encore pour son Dieu, on saura se souvenir, à l'occasion, que saint Pierre lui-même sut tirer l'épée et couper les oreilles.

Paul de Cassagnac.

Le journal de Bordeaux donne de nouveaux détails sur la journée du 22 septembre à Perpignan.

Perpignan a l'heureuse fortune d'être administré par un radical du plus beau cramoisi, M. Escarguel, député et maire.

Les passions politiques sont tenues en continuelles surexcitations par le chef de la municipalité et tout est prétexte à des manifestations communalistes.

Aux approches du 22 septembre, M. le maire fit pavoiser et décorer extraordinairement les abords du quartier Saint-Martin et la place du même nom. Ce n'étaient qu'oriflammes, drapeaux rouges surmontés de bonnets phrygiens, transparents, tableaux représentant des allégories de la Commune.

Sans tenir aucunement compte des circulaires ministérielles, M. le maire foulant aux pieds les ordres de son supérieur hiérarchique, a donné le plus scandaleux exemple de la désobéissance aux lois.

Interpellé par le préfet et le général, et invité à respecter la circulaire du ministre, M. le

maire-député Escarguel s'engagea à faire enlever tous les emblèmes dans la nuit du 21 au 22, et à contremander le feu d'artifice qui devait être tiré le 22 au soir.

Dimanche matin, on s'aperçut que la parole du maire-député ne valait pas plus que son patriotisme.

Un bataillon du 15<sup>e</sup> de ligne vint prendre position sur la place Saint-Martin. Une compagnie et les sapeurs du régiment furent chargés d'enlever les emblèmes séditieux.

Au coup de clairon, nos soldats se précipitèrent sur les drapeaux, sur les transparents, et, à coups de crosses de fusil et à coup de haches, les emblèmes furent abattus avec un entrain qui faisait plaisir à voir.

Le dernier tableau décroché représentait la France en pleurs, au bord de la mer, saluant trois vaisseaux qui faisaient voile pour la Nouvelle-Calédonie, en emportant les condamnés des conseils de guerre. Au bas était cette inscription :

A bientôt, citoyens!

La population est restée calme pendant toute cette exécution. Quelques cris isolés s'étaient bien fait entendre, mais ils n'ont donné lieu à aucun désordre.

L'après-midi, des marchands coiffés de bonnets rouges, portant cocardes et ceintures rouges, vendaient, sur des assiettes recouvertes d'étoffes rouges, des gâteaux et des cigares au profit des détenus communards. Les troupes étaient consignées dans les casernes. La cavalerie, prête à monter à cheval, avait reçu des instructions énergiques, mais nous n'avons pas appris que l'ordre ait été troublé, grâce aux mesures de prudence prises par M. le préfet et M. le général.

La *Gironde*, si bien informée d'ordinaire, n'a pas jusqu'ici parlé de cette affaire, que nous croyons exacte en tous points.

On voit par les faits que nous venons de raconter comment les députés et les maires soi-disant républicains respectent les lois et les arrêtés du gouvernement de l'essai loyal. On récolte toujours ce qu'on a semé.

(Journal de Bordeaux.)

Chronique locale et méridionale.

Nous avons sous les yeux, le compte administratif qui vient de présenter au conseil municipal, le maire de la ville de Cahors. Nous en extrayons les chiffres suivants :

Population de la ville : 15,840 habitants.

Principal des contributions directes :

Contribut. foncières.....	51,825 fr. »
— personnelle-mobilière.....	23,352 »
— des portes et fenêtres.....	20,561 »
— des patentes.....	30,474 25

Le total des 4 contribut. est de... 126,702 fr. 24

Budget de l'exercice 1872.

Les recettes ont été de.....	224,056 fr. 58
Les dépenses.....	221,941 90

Excédant de recettes du budget primitif..... 2,114 fr. 68

Le budget supplémentaire offre un excédant de dépenses de... 982 fr. 74

Excédant de recettes pour l'exercice 1872..... 1,131 fr. 94

Etat de situation au 1<sup>er</sup> janvier 1873, des emprunts contractés par la ville de Cahors :

Montant des emprunts.....	752,016 52
Somme remb. au 31 décemb. 1871...	267,000 »
Remboursement à effectuer en 1872..	43,000 »
Intérêts à payer en 1872.....	22,515 73
Capital restant dû au 1 <sup>er</sup> janvier 1873.	442,016 52

ITINÉRAIRE DU CONSEIL DE RÉVISION

Les opérations ont lieu aux mairies de canton et commencent invariablement à midi et demi.

- Jeu 10 octobre. — Etrangers au département, Cahors (Nord), Cahors (Sud).
- Vendredi 11. — Castelnau-Montratrier, Catus.
- Samedi 12. — Cazals, Lalbenque.
- Lundi 14. — Lauzès, Limogne.
- Mardi 15. — Luzech, Montcuq.
- Mercredi 16. — Puy-l'Évêque, St-Géry.
- Jeu 17. — Bretenoux, Cajarc.
- Vendredi 18. — Figeac (Est), Figeac (Ouest).
- Samedi 19. — Lacapelle-Marival, Latron-

- quière.
- Lundi 21. — Livernon, St-Céré.
- Mardi 22. — Gourdon, Gramat.
- Mercredi 23. — Labastide-Murat, Martel.
- Jeu 24. — Payrac, St-Germain.
- Vendredi 25. — Salviac, Souillac, Vayrac.
- Lundi 28. — Réunion à l'Hôtel-de-Ville de Cahors, de la commission spéciale de réforme pour examiner les jeunes gens compris dans le contingent comme absents.

6, 11 et 18 novembre. — Les remplaçants et substituants seront admis à se faire visiter, par le conseil de révision du Lot, à l'Hôtel-de-Ville de Cahors, à la condition d'avoir fait remettre les pièces exigées trois jours à l'avance (division des affaires militaires.)

Sous-répartition, entre les cantons, des 825 hommes assignés au département, par le décret du 24 septembre 1872.

Cantons	Inscrits.	Contingent.
Cahors (Nord),	62	21
Cahors (sud),	61	20
Castelnau-Montratrier,	72	24
Catus,	75	25
Cazals,	62	21
Lalbenque,	82	27
Lauzès,	71	24
Limogne,	101	34
Luzech,	94	31
Montcuq,	92	31
Puy-l'Évêque,	100	33
St-Géry,	49	16
Bretenoux,	90	30
Cajarc,	61	20
Figeac (est),	124	42
Figeac (ouest),	84	28
Lacapelle,	111	37
Latronquière,	140	47
Livernon,	86	29
Saint-Céré,	124	42
Gourdon,	96	32
Gramat,	104	35
Labastide-Murat,	73	24
Martel,	118	39
Payrac,	47	16
Saint-Germain,	82	27
Salviac,	55	18
Souillac,	81	27
Vayrac,	74	25
Totaux....	2,471	825

LYCÉE DE CAHORS.

La rentrée des classes au Lycée de Cahors est fixée au lundi 7 octobre. — Les élèves internes doivent être rendus ce jour avant huit du soir.

La messe du St-Esprit, à laquelle tous les élèves doivent assister, aura lieu le mardi 8, à huit heures. Les classes commenceront à l'issue de la messe.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser à tous les proviseurs et recteurs une circulaire volumineuse divisée en deux parties. La première contient un plan de réforme complet sur la méthode de l'enseignement secondaire et des instructions particulières sur ce que M. Jules Simon appelle l'instruction physique, comprenant la gymnastique, l'escrime, la natation, l'hygiène, etc.

La réforme dans l'enseignement consiste à faire pour les langues vivantes ce qu'on fait pour les langues mortes, et vice versa, attendu, dit la circulaire, « qu'on apprend les langues vivantes pour les parler, et les langues mortes pour les lire. »

La seconde partie est consacrée à l'exposé d'un plan sur la condition des membres du corps enseignant.

A l'avenir, le professorat serait plus indépendant. Les professeurs formeraient une assemblée qui se réunirait, délibérerait, prendrait des résolutions, se concerterait par les mesures ordonnées et étudierait les plans de réforme.

Les professeurs ainsi constitués en corps délibérant éliraient un conseil dans le genre du conseil de l'ordre des avocats. Ce conseil connaîtrait des questions disciplinaires et des intérêts collectifs et personnels.

Plusieurs journaux ont annoncé que la seconde session ordinaire pour les examens de baccalauréat commencerait le 15 octobre prochain.

Le ministre de l'instruction publique fait publier que cette nouvelle est erronée. Conformément aux règlements, la session pour les examens du baccalauréat ès-lettres aura lieu du 1<sup>er</sup> au 20 novembre; et pour les examens du baccalauréat ès-sciences, du 20 octobre au 10 novembre.



Il est certain aujourd'hui que dans les lycées on va adjoindre aux maîtres d'étude des surveillants militaires choisis parmi les officiers et sous-officiers en retraite.

Les maîtres-répétiteurs ne s'occuperont plus que de l'étude proprement dite, les surveillants militaires seront chargés des élèves dans les cours, au réfectoire, au dortoir et dans les corridors.

On s'occupe au ministère de la guerre de la question des volontaires d'un an. Les jeunes gens pourvus du diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences ou des brevets de capacité institués par la loi de 1869, les élèves des diverses écoles de l'Etat, pourront contracter un engagement d'un an, sur la simple production de ce diplôme; les jeunes gens non compris dans cette catégorie, devront passer un examen, et l'on prépare les programmes. Le candidat pourra choisir. Le 1<sup>er</sup> avril et le premier octobre de chaque année seront sans doute les dates d'admission dans les divers corps.

Il vient d'être décidé au ministère de la guerre qu'il ne serait pas donné suite au projet de réformation des musiques militaires pour les régiments de cavalerie.

On se contentera d'adjoindre six musiciens par régiment aux trompettes déjà existants, et on formera de la sorte une fanfare sous la direction d'un maréchal-de-logis trompette.

On étudie en ce moment, au ministère de la guerre, une combinaison qui permettrait de mettre à la disposition des officiers, moyennant une cinquantaine de francs, la collection complète des cartes de l'état-major, qui coûte actuellement cinq cents francs.

Une statistique faite au compte du gouvernement, va révéler dans quelques jours le nombre d'individus qui ont pris part aux élections depuis le 4 septembre 1870 et dont les antécédents ne leur permettaient de prendre part à aucune élection.

Voici une nouvelle qui sera accueillie avec satisfaction par tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'éducation publique en France. M. Gréard, directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique, met dans ce moment la dernière main à un rapport qui doit conclure, nous assure-t-on, à une augmentation des instituteurs primaires.

Un architecte vient de présenter à l'Académie des sciences un moyen de supprimer totalement les tuyaux de cheminée qui déparent les constructions de nos édifices publics et particuliers. On les remplace par des chambres dites fumivores, dans lesquelles viennent aboutir les tuyaux de toute la maison.

Nous savons de bonne source, dit le *Courrier de France*, que les chefs du parti radical adressent à profusion, en ce moment, à leurs délégués des départements, des formulaires rédigés en vue de la campagne dissolutionniste que l'interdiction des banquets a paru entraver et qu'il leur est enjoint d'ouvrir.

Nous savons aussi qu'ils dirigent sur différents départements des agents destinés à exercer par la parole une prompt action sur les habitants des campagnes.

Plusieurs individus, munis d'instructions catégoriques, sont déjà partis pour le Doubs, le Jura, la Haute-Saône et d'autres départements, sans se douter de la surveillance dont ils sont l'objet.

FOIRE DE CAHORS DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1872.

**Marché aux bestiaux.**

368 paires de bœufs ont été amenés à la foire, quelques-uns ont été vendus, de 600 fr. à 1.100 fr. la paire. — 28 chevaux. — 2 mulets. — 13 ânes. Il s'est fait très peu d'affaires; la foire n'a pas été belle; les bœufs gras destinés à la boucherie, se sont vendus de 37 à 38 fr. les 50 kilos, poids vif. — 250 petits cochons mis en vente, une grande partie vendus, de 20 à 90 fr. la pièce suivant grosseur, les gras, à raison de 60 fr. les 50 kilos, vif. — 700 moutons mis en vente, une partie vendus, de 15 à 35 fr. la pièce, les gras destinés à la boucherie, se sont vendus, de 70 à 75 c. le kilos, poids vif.

**Marché aux grains**

440 hectolitres de blé mis en vente, 375 ont été vendus à une moyenne de 21 f. 23 c. — L'hectolitre de maïs à raison de 13 f. 70 c. La foire s'est terminée sans aucun accident, ni vol à signaler.

**Cours de la vendange.**

La barrique, de 30 à 36 francs.

Les vendanges se font.

Les vignobles du Midi pourraient déjà signaler leur rendement, si le manque de bras n'avait pas retardé la cueillette. Dans le Bordelais on compte toujours sur une bonne qualité et une quantité bonne moyenne.

3/6 du Languedoc, 70 fr.; du Nord, 56 fr. à Paris, ce qui cote une hausse de 1 à 2 fr.

Nous lisons dans l'*Echo de Marmande*, du 29 :

Les vendanges sont commencées depuis le milieu de la semaine chez les petits propriétaires de notre côteau. Dans les grands vignobles on ne commencera que demain. Le temps est très beau, mais les nuits sont très froides et ont déjà donné de petites gelées blanches qui nuiront incontestablement à la quantité et à la qualité du vin. Du reste on a toujours pensé que la qualité des vins de cette année serait médiocre.

On annonce qu'une pétition a été signée par les principaux négociants de la Charente-Inférieure pour demander que les principes de la liberté commerciale prévaillent dans la législation économique douanière et internationale du pays. Ils insistent notamment afin que les conventions nouvelles avec l'Angleterre assurent aux produits charentais le maintien du traitement que lui accordait le traité de commerce de 1860.

**Variétés**

**JUONO D'OYMÉ**

**LA CHANSON DES MOISSONNEURS. (1)**

(fin.)

Comme toutes les cuisines de campagne, celle de la maison de mon hôte se faisait remarquer par les proportions majestueuses d'une cheminée où se groupent, confondus dans une familiarité charmante, les maîtres et les domestiques, pendant les longues soirées d'hiver.

Dans le foyer, des chenets énormes, surmontés d'écuelles, destinées à supporter l'assiette de l'aïeul frileux ou du membre malade de la famille, qui ne peut quitter le feu pour ses repas. Des chaudrons géants, scintillant aux murs, faisaient rêver involontairement des époques panta-gruéliques et semblaient railler la mesquinerie de la nôtre.

Un énorme madrier, porté sur des pieds massifs qui résisteraient au choc d'une locomotive lancée à grande vitesse, formait la table autour de laquelle étaient rangés les moissonneurs.

Ceux-ci étaient au nombre de six : six grands gaillards, à la poitrine velue, aux bras nerveux, à la figure osseuse, et dont les allures décidées témoignaient hautement qu'il coulait dans leurs veines quelques gouttes de ce sang généreux qui, du simple braconnier d'Anglars-Juillac, avait fait le héros du collège Pélegri, que nous connaissons.

En les voyant, je pensai à Robert Lafèche.

Les femmes étaient en minorité : j'en comptai quatre, s'il m'en souvient.

Elles n'avaient ni la délicatesse nerveuse, ni la beauté de Jeanne Leymet; mais leurs traits éclairés par des yeux noirs, décelaient toute la vivacité du caractère méridional.

Dans un coin de la cheminée — c'est un détail que j'en oublierai pas — un vieillard mangeait silencieusement la soupe dans sa gamelle de fer blanc.

Lui aussi, il était l'hôte de la maison, car il était venu frapper à titre d'indigent, comme moi au nom de l'amitié. La porte s'était ouverte pour l'un et pour l'autre.

Les campagnes, si hospitalières pour les citadins qui les visitent, ne le sont pas moins pour le pauvre. Un vagabond peut expirer sans pain et sans asile près d'une borne de grande ville :

Voir les sept derniers numéros.

il y a toujours aux champs, pour le dernier des mendiants, sa place au coin du feu, une part du repas de famille et un refuge pour la nuit, dans la grange ou dans les greniers!

Certes, ce n'est pas parmi les campagnards qu'ont cours les théories philanthropiques; mais ils ne repoussent jamais le malheureux. Ils parlent peu de fraternité, mais ils la pratiquent : braves gens qu'on taxe d'ignorance et qu'on égare; qu'on accuse d'avarice, et chez lesquels on trouve toujours l'accueil cordial de l'hospitalité, en échange d'une banale poignée de mains ou d'un salut protecteur!...

Quand nous entrâmes dans la cuisine, M. C\*\*\* et moi, on parlait du rendement probable de la gerbe et de la qualité du grain. Les plus jeunes agaçaient leurs voisines encore à marier, et rien n'y paraissait des fatigues de la journée, que devaient suivre celles du lendemain.

Quand nous parûmes, on se leva pour nous saluer.

« Restez assis, dit mon hôte : Monsieur sait que vous êtes debout depuis le point du jour et n'entend vous déranger en rien. Ce qu'il vous demande, c'est que vous chantiez *Juono d'Oymé*.

Un grand éclat de rire accueillit ces paroles, qu'on prit pour un simple badinage.

— M. C\*\*\* parle sérieusement, dis-je, et je vous serais reconnaissant...

L'hilarité redoubla; les femmes surtout riaient comme des folles...

— Ça, voyons, pas d'enfantillages, dit le maître de la maison, et tous ensemble!

Et, pour prêcher d'exemple, il entonna lui-même la chanson :

« Al bos d'Anglars yo no claro fountaino. »

Jean-Pierre, le premier, se décide à faire *chorus*; un second suit, puis un troisième. Jeanneton se lance, Catherine part à son tour et ainsi de suite, les uns après les autres; si bien qu'en un instant, ce fut un tonnerre de voix à ébranler les ustensiles sur leurs supports et les vitres aux fenêtres.

Mais bientôt les hommes et les femmes, qui avaient chanté ensemble les vers qui sont comme une sorte d'introduction à la chanson, alternèrent dans le dialogue entre le Roi et la jeune paysanne.

Inutile de dire que les moissonneurs parlaient pour Henri de Navarre, les femmes, pour Juono d'Oymé, et il fallait entendre !

LES HOMMES.

Juono d'Oymé, to môtis té lébado!

LES FEMMES.

Lou fil del rey, lo luno m'o troumpado.

LES HOMMES.

Juono d'Oymé dono mé de toun aygo.

LES FEMMES.

Lou fil del rey, bous nou débés pas d'aygo.

LES HOMMES.

Juono d'Oymé, né bébi dobégado.

LES FEMMES.

Lou fil del rey, n'ay ni beyré ni casso.

LES HOMMES.

Juono d'Oymé, dono m'en din lo tasso.

LES FEMMES.

Lou fil del rey, nou l'ay pas brésoirado.

LES HOMMES.

Juono d'Oymé, dono y no brégado.

LES FEMMES.

Lou fil del rey, nou n'ay pas lésé daro.

LES HOMMES.

Juono d'Oymé, touxoun trobos birado.

LES FEMMES.

Lou fil del rey...

Les femmes n'avaient pas fini de répondre pour Jeanne Leymet à Henri de Navarre, si invraisemblablement altéré, à cette heure matinale que madame C\*\*\* apparut sur la porte, suivie d'une servante chargée de verres, et portant entre ses bras, une énorme dame-jeanne, dont tout le monde comprit la destination.

— Bien chanté, mes amis! criai-je, en battant des mains, bien chanté!

— C'est à vous que nous allons boire, Monsieur! me dit la maîtresse du logis.

— Merci, madame! répondis-je, et je veux de mon côté...

— Pas de phrases! fit M. C\*\*\*, en m'interrompant. Nous n'entendons rien aux compliments, à la campagne; mais les cœurs y sont bons comme le vin; vous allez juger de celui-ci, que j'ai récolté à ma vigne de la fontaine d'Anglars.

On versa à la ronde, et personne, pas même le mandiant du coin du feu, ne fut oublié.

— A vous! dit M. C\*\*\*, en rapprochant son verre du mien.

— A vous, Madame! répondis-je. A vous aussi, mes amis! Je vous dois une soirée de bonheur dont je garderai longtemps le souvenir. Comme vous, j'aime les champs où je suis né, et que je regrette. Vous! ne les quittez pas... Restez fidèles au culte du foyer; gardez toujours vos mœurs simples, vos pures croyances, vos

vieilles chansons, pour que Dieu bénisse la moisson et sauve la France!

LÉON VALÉRY, de Lalbenque.

Erratum. — Au dernier numéro, ligne dix de *Juono d'Oymé* lisez : qui se meurt et non qui se meurt.

**Dernières nouvelles**

On nous écrit de Paris, hier soir :

Samedi soir, quand on a connu à l'Elysée le texte du discours prononcé à Grenoble par M. Gambetta, la consternation a été grande. M. Thiers est entré dans une grande colère. « Décidément il est trop pressé, il est temps d'aviser », a dit M. Thiers avec vivacité.

Les personnes qui ont vu M. Barthélemy Saint-Hilaire disent que le plus vieil ami du Président était désolé. « Le malheureux, disait M. Barthélemy Saint-Hilaire en joignant les mains et en levant les bras au ciel, le malheureux, il perd la République! »

Versailles, 2 octobre.

Il est inexact que M. Gambetta ait écrit une lettre à M. Thiers. On continue dans les régions gouvernementales, à voir avec un très-vif déplaisir la tournée de M. Gambetta et l'agitation qui en est la conséquence. Si ce mouvement continue, il ne pourra avoir d'autre résultat que de diviser en deux camps le parti républicain dont les éléments sages et modérés resteront avec M. Thiers sous le drapeau de la République conservatrice, tandis que tous les éléments inquiets et ardents iront se placer avec M. Gambetta sous le drapeau de la République radicale.

De toutes manières, on peut prévoir que la tournée de M. Gambetta sera, dès le début de la session, l'objet de vives discussions qui fourniront au gouvernement l'occasion de dire ce qu'il pense de certaines théories du discours de Grenoble, et de ce système politique qui consiste à agiter perpétuellement le pays, même quand il a le plus besoin de recueillement et de repos.

Il n'y a rien de vrai dans le bruit que de nouveaux pourparlers seraient ouverts pour une plus prompt évacuation du territoire, et que la Prusse aurait déjà accepté les garanties financières qui doivent lui être proposées après le paiement du quatrième milliard. Ces questions n'ont pas encore été abordées.

La nouvelle donnée par la *Patrie* qu'il serait question de supprimer le poste d'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, est dénuée de tout fondement.

Nous recevons à l'instant d'un de nos abonnés un article inspiré par les scandales de Nantes au sujet des pèlerins de Lourdes. L'abondance des matières ne nous permet pas de l'insérer aujourd'hui dans nos colonnes que nous serons heureux de lui ouvrir à notre prochain numéro.

**Bourse de Paris.**

Paris, 1<sup>er</sup> octobre 1872, soir.

Rente 3 p. %	52,65
4 1/2 p. %	76,00
5 p. % Emprunt ancien	83,10
5 p. % Emprunt nouveau	86,20

L'éditeur Dentu, Palais-Royal, met en vente dans sa jolie collection à 3 francs, le nouveau roman de Paul Féval, *L'HOMME DU GAZ*, drame de la vie parisienne. Le célèbre romancier a rarement été mieux inspiré. Au milieu d'un récit entraînant où les mœurs populaires côtoient les mystères du grand monde, il a su introduire un élément imprévu et véritablement saisissant : le travail souterrain de l'espionnage prussien en France, dans les années qui ont préparé la guerre. Le lecteur, sans s'en douter, se trouve au milieu de cette armée de vampires que le roi Guillaume appelait ses *éclaireurs secrets*. Cette partie de l'action, prise sur le fait et détaillée avec tout l'esprit incisif de l'auteur des *Mystères de Londres*, suffirait seule à classer *L'HOMME DU GAZ* parmi les plus vifs succès du moment. L'ouvrage est complet en un volume in-18 Jésus.



**Annonces**

**Un Prêtre** a inventé un remède d'une efficacité certaine et d'un emploi facile et incensible, guérissant pour toujours tous les cors aux pieds. — Envoyer 3 fr. en timbres-poste ou mandats, on le recevra de suite et franco, avec l'instruction. — à M. Martin, 17, rue des Martyrs, à Paris.

**Crédit foncier de France.**

Emission à 455 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0. — Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit à

Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

**Le MONITEUR de la GYMNASTIQUE scolaire, hygiénique et médicale.**

Directeur : EUGÈNE PAZ.  
recommencé à paraître depuis le 1<sup>er</sup> Octobre. — Deux numéros par mois. — Abonnement : 6 FRANCS par an pour toute la France. — Adresser mandat ou timbres-poste à M. Paz. Rue des Martyrs, 34, à Paris.

Le Temps annonce qu'il donne à tous ses abonnés nouveaux tout ce qui a paru du beau roman de Georges Sand : **Nanon**, dont il

poursuit et va terminer la publication, et en même temps l'analyse complète (avec reproduction des principales dépositions) de l'enquête parlementaire sur les événements du 18 mars. — Bureaux : Faubourg Montmartre, 10. — Trois mois, 17 fr.

**ETUDE**

de M<sup>e</sup> Delbreil, licencié en droit, avoué près le tribunal civil de Cahors.

**EXTRAIT D'UNE DEMANDE en Séparation de Biens**

En vertu d'une ordonnance rendue par Monsieur le président du tribunal de première instance de Cahors, en date du premier octobre mil huit cent soixante-douze, dûment enregistrée, et par exploit du même jour, fait par Contou, huissier à Cahors, la femme, Jeanne Alix, sans profession, épouse du

sieur Antoine Hébrard, habitante et domicilié de la commune de Rouffiac, a intenté contre ledit Hébrard, son mari, ancien tonnelier, habitant et domicilié avec elle, une demande en séparation de biens, devant ledit tribunal.

Elle a constitué pour son avoué, M<sup>e</sup> Scipion Delbreil, licencié en droit, avoué près ledit tribunal, demeurant à Cahors, rue du Parc, n° 12.

Pour extrait certifié sincère et véritable. Cahors, le deux octobre mil huit cent soixante douze.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

**AVIS.** — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liebig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés. Pots de toutes dimensions.

Pour tous les extraits et articles non signés A. La Tou.

**ANNUAIRE DEPARTEMENTAL**

**1 fr.**

pris dans nos bureaux

**DE 1873**

**Commercial, Statistique et Administratif**

**1 fr. 40**

par la poste

Sous ce titre, paraîtra un recueil très complet et très exact dont nous donnerons la Table, et qu'il ne faut pas confondre avec l'Annuaire publié avec l'autorisation de M. le Préfet.

Nous nous sommes assuré, pour la 2<sup>e</sup> partie, des documents d'une grande importance pour le département du Lot.

Nous prions MM. les maires et les personnes qui auraient des renseignements à nous adresser de vouloir bien nous les transmettre sans retard, au bureau du *Journal du Lot*.

**AU PETIT SAINT-THOMAS**

PARIS 27, 29, 31, 33 et 35, rue du Bac, et 25, rue de l'Université PARIS

SOIERIES UNIES ET FAÇONNÉES  
CACHEMIRES FRANÇAIS  
CACHEMIRE DE L'INDE, DENTELLES  
CONFECTIONS POUR DAMES  
ET POUR ENFANTS  
LINGERIE ET FOURRURES, DRAPERIE  
MERCERIE, PASSEMENTERIE, RUBANS

Les Propriétaires de cette importante Maison ont l'honneur d'informer les Dames de la ville de Cahors et des environs qu'elles trouveront chez le représentant du **PETIT SAINT-THOMAS** dans cette ville, dont l'adresse est ci-dessous, la collection la plus belle et la plus complète d'échantillons de toutes les NOUVEAUTÉS D'HIVER, ainsi que des OPÉRATIONS CONSIDÉRABLES et EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUSES qu'il ont traitées pour cette saison.

Les prix de vente sont rigoureusement les mêmes qu'à Paris.

REPRÉSENTANT : M. PETIT, boulevard Nord, à Cahors.

CORBEILLE DE MARIAGE

**ENVOIS FRANCO A PARTIR DE 25 FRANCS**

ÉTOFFES DE FANTAISIE, LAINAGES  
INDIENNE ET JACONS, BLANC DE FIL  
MOUSSELINES IMPRIMÉES  
BLANC DE COTON  
TAPIS, ÉTOFFES POUR MEUBLES  
BONNETERIE, GANTERIE, CHEMISES  
CRAVATES ET FOULARDS, LITTERIE  
TROUSSEAUX & LAYETTES

**AVIS AUX DAMES**

ATELIER DE TEINTURE  
quai Bullier, maison Lagarrigue.

**TEINTURE NOUVELLE**

M. Guis prévient sa nombreuse clientèle, qu'il vient de joindre à ses impressions sur étoffes, le genre *Pompadour* et plusieurs autres dessins qui n'ont pas encore parus jusqu'à ce jour. Il possède également le genre *Soutache* veloutés sur diverses couleurs pour jupes. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance auront lieu d'être satisfaites.

**TABLEAU DES DISTANCES**

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

MAGASIN DE TEINTURE  
rue Portail-au-Vent  
maison Burgallières.

**ÉCOLE DE NOTARIAT**

ENREGISTREMENT ET HYPOTHÈQUES

AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT

Rue Bellegarde, 17, hôtel Victor-Gesta, à Toulouse

Directeur : CLERY-MALIGE

DIXIÈME ANNÉE

Résultats de l'année 1871-1872 :

16 examens à la Faculté de Droit de Toulouse : 15 reçus. — 3 en Notariat : tous reçus.

Prix dû en entier :

COURS ORDINAIRES. — Par année scolaire, 400 fr., moitié en entrant et moitié le 1<sup>er</sup> mars suivant.

FORFAIT. — Capacité en 8 mois, 1,500 fr., moitié en entrant et le restant quatre mois après.

LEÇONS PARTICULIÈRES. — Par mois et d'avance, 150 fr.

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain.

(PRÉVENIR)

Doctor in absentia.

Les personnes désireuses d'obtenir sans déplacement la titre et le diplôme de docteur ou de bachelier soit en médecine, en sciences, en lettres, en théologie en philosophie, en droit ou en musique, peuvent s'adresser à MÉDICUS, rue du Roi, 46, à Jersey (Angleterre), qui donnera gratuitement les informations nécessaires, et qui enverra les statuts de l'Université indiquant les moyens à employer pour être promu sans déplacement.

**ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL**

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.  
Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.  
10 fr. le flacon, n° 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.  
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.